



# JOURNAL

## UN LAC CHARGÉ D'HISTOIRE

*Merci spécial à Maurice Poulin pour les textes et photos*



Réf : Carte de la réserve de Doncaster (source : Statistique Canada)

### Le partage du territoire. Des lignes, des cantons, des rangs et des lots.

#### L'ORIGINE DE LA RÉSERVE MOHAWK

L'exploration du futur territoire de Ste-Lucie est amorcée de façon officielle le **8 juin 1853** par la liste de distribution des terres de John Rolf, commissaire des terres de la Couronne. Il applique ainsi la loi 14-15 Victoria, chapitre 106, Statuts du Canada, qui ordonne la mise de côté de terres dans le Bas-Canada pour le bénéfice des tribus Indiennes.

**Le 9 août 1853**, Le document officiel octroi aux Indiens de Caughnawaga (Kahnawake) et du Lac Des Deux Montagnes (Kanasatake) le quart (1/4) du futur canton de Doncaster.

<https://histoirevaldavid.com/la-reserve-mohawk-de-doncaster>

<https://histoire-du-quebec.ca/reserve-indienne-doncaster>



**La ferme du lac vers 1905.** La maison du Curé Ancé (construite vers 1870). La machine à gauche; une arracheuse de souches. Georges Joannette et sa famille. Clotilda la jeune fille au bouquet, deviendra l'héritière du domaine.

## LA COLONISATION et EXPLOITATION

### LE PARTAGE DES TERRES

**10 juin 1854** Le commissaire des terres de la Couronne mandate **François-Joseph-Victor Regnaud** de faire l'arpentage du périmètre du canton de Doncaster et de la réserve indienne devant contenir le quart (1/4) de ce Canton. La réserve indienne sera donc un territoire de 25 miles carrés sous le nom de la « Réserve des sauvages ».

**4 septembre 1854** : Regnaud quitte Montréal par bateau avec ses équipements et provisions et rejoint Rawdon le 6 septembre. Il engage 7 hommes (bûcherons, aides et cuisinier). Après 3 jours de marche, il atteint la limite du coin actuel du Rang I de Ste-Lucie à la frontière de Val-David). De là et sans arrêt jusqu'au 15 décembre suivant, cette équipe ouvrira à la hache et balisera plus de 25 miles de lignes et plantera des repères pour les lots du canton (township) de Doncaster. En ce temps-là, pour rejoindre Ste-Lucie, les gens arrivaient à pied ou à cheval via Rawdon, St-Donat, Ste-Marquerite.

Dans le journal quotidien de l'arpenteur Regnaud, lorsqu'il balise la ligne des rangs 5 et 6 qui traversent la baie ouest du lac Sarrazin, il écrit : « *les terres environnantes sont très propices à l'agriculture* ».

**1855-1860** : D'autres expéditions suivront pour finaliser les lotissements et Regnaud déposera un plan et rapport préliminaire en février 1855 et un final d'arpentage du Canton de Doncaster en juin 1860. (source : *Carnet de notes de Regnaud*)

### LE CURÉ FRANÇOIS ANCÉ

Avant même que soit créé le Ministère de la colonisation (1888) le gouvernement offrait des terres par voie de concession à divers notables et bourgeois le but étant de susciter le développement grâce à des personnes en moyens, lettrées et aptes à faire exploiter ces terres et promouvoir le peuplement d'un secteur par une amorce d'activité économique. (Aujourd'hui, nos économistes utilisent le mot START-UP)

C'est ainsi que le lac Sarrazin (lots 23 et 24 du rang 5 qui contiennent la presque totalité des rives du Lac Sarrazin) devint la propriété de **FRANÇOIS ANCÉ, prêtre** tandis qu'à proximité, les lots 20, 21 du rang 4 (site actuel du Camping Doncaster) eurent comme premier propriétaire Octave Villeneuve, maire de Montréal (1894), sénateur et administrateur de diverses Cie de Transport.

Le curé François Ancé : Né en 1804 à Nancy (France). Ordonné Prêtre en 1829. Arrivé au Québec en décembre 1848 avec sa sœur Euphrasie et son mari Eugène Bonhôte. Le prêtre Ancé fut Vicaire de St-Eustache (1849) et professeur au séminaire de Ste-Thérèse. Curé de Ste-Julienne (1857) de St-Jean de Matha (1858). Décédé à Montréal en 1888 à 84 ans. (Source; Archevêché de Mtl. Répertoire général, p.272.)

**1870-1888: Les pionniers  
Curé Ancé et BonHôte**

**1901 à 1929:  
Les Joannette**

**1929-1950 : De Charles  
Tison à Ernest St-Jacques**

## La colonisation du lac Sarrazin

*François Ancé, les familles Bonhôte,  
Joannette, Tison et St-Jacques*

**1870** : Le curé Ancé vint s'établir aux abords à Ste-Lucie. Lui et des membres de sa famille feront construire une grande ferme et exploiteront un moulin à farine et un moulin à scie. (Ré : *Le pays rêvé du curé Labelle de R.Lagrange 2021 p.77.*)

**1875** : Au premier rôle d'évaluation, la ferme est évaluée à 600\$ alors que toutes les autres ayant bâtiment n'excèdent pas 120\$. La valeur de base d'une terre dans le canton était alors de 32 piastres.

**1886** : Dans le testament de François Ancé, (dcd en 1888) on lit que le moulin était en début de construction vers 1886. Suite à son décès, sa nièce Euphrasie et son mari Eugène Bonhôte qui résident et exploitent la ferme du lac maintenant en temps qu'héritiers légaux, attendent le permis de moulin délivré par Le Conseil municipal.

**Eugène Bonhôte**, fut élu conseiller en 1880 et devint secrétaire-trésorier (1882-1883) Le tracé du train du nord se heurte aux montagnes entre Ste-Adèle et Ste-Agathe et la possibilité d'un détour via Ste-Marquerite et Ste-Lucie est à l'étude. La spéculation est forte car le tracé ne peut en passant par le village que suivre ensuite le tracé actuel du chemin de Ste-Lucie traversant ainsi les terres du curé Ancé et celles de **Octave Villeneuve**. Heureux hasard ?????

**Résolution no.6 du 14 mars 1887** : *M. Hormidas Lanthier fait motion secondé par Octave Paquette qu'il soit résolu qu'une somme de dix mille piastres soit offerte au président de la compagnie et au constructeur du chemin de fer du nord M. Brinneer et aussi le terrain nécessaire pour le passage du chemin de fer et le terrain pour bâtir les dépôts pourvu que le chemin de fer passe près du village de Ste-Lucie. Adopté unanimement.* Ré; archives municipales.

Cette offre généreuse équivalait alors à 10 fois le budget annuel de la municipalité. On peut donc penser que les notables du coin aient majoritairement acceptés de cautionner ce montant.

Malheureusement pour tout ce beau monde, les arpenteurs trouvèrent un passage viable entre Ste-Marguerite et Val-Morin. Le rêve du train au village avec la prospérité espérée prend ainsi fin de même que certaines demandes de permis pour des auberges, moulins, hôtels et autres commerces.

Euphrasie, la nièce héritière du curé, vendra la ferme au décès de son mari Eugène Bonhôte. La propriété changera de main à diverses reprises maintenant l'activité agricole mais le projet de moulin au lac fut abandonné.

**Janvier 1901** : La ferme du lac Sarrazin sera acquise par **Georges Joannette** (charretier de la Ville de Montréal) lequel s'y établira avec sa famille de façon permanente et au profit de sa descendance.

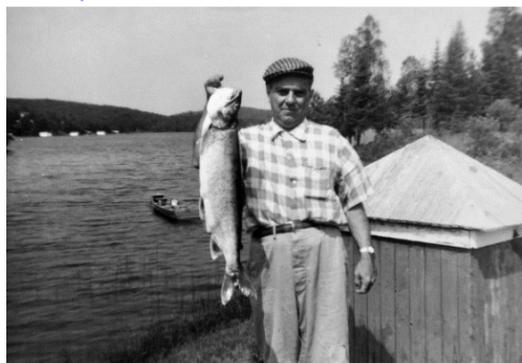
**21 janvier 1901** : Au contrat de vente, octroyé à **Georges Joannette et sa famille**, la ferme du lac comprenait : les lots et bâtiments dont la maison meublée, une jument sans poils blond, 3 vaches à lait, 4 génisses, 1 bœuf de 2 ans, 8 moutons, 10 poules, 1 voiture express double, 1 voiture simple, 1 tombereau, 1 charrette à foin et une flotte de véhicules de ferme avec les outils. Le tout pour la somme de 3,106.50\$. Clotilda deviendra plus tard, l'héritière du domaine.

La famille Joannette réussit à survivre au lac Sarrazin à travers 2 guerres mondiales, la crise des années 30, l'épidémie de variole et celle de la tuberculose. Pour améliorer le quotidien, on voit dans les archives municipales que Georges Joannette aura travaillé à maintes reprises pour la municipalité d'abord comme journalier avec ses chevaux et ses machines agricoles pour l'entretien des chemins et des ponts. (Salaire de 3\$ par jour incluant les 2 chevaux) Il aura aussi été inspecteur des chemins et évaluateur.

Entre les 2 guerres, le temps d'une paix amorce le début d'une forme de tourisme de soins de santé découlant de la tuberculose et des nombreux sanatoriums de la région. Nos lacs productifs en truite mouchetée sont très recherchés au point que les municipalités dont Ste-Lucie en 1922 tentent de faire imposer des limites de prises et de vente.

Les histoires de pêches miraculeuses au lac Sarrazin ne manquent pas et même le curé Ancé dans son testament faisait état des délices pêchés dans son lac. Le record connu au lac Sarrazin est 16.5 livres (vers 1960) pour une **truite grise (touladi)** prise par le Docteur Décarie. L'événement fut d'ailleurs célébré par un feu d'artifice au bord de l'eau. (Guy Aird, témoignage)

**Résolution no. 2 du 4 décembre 1922** : *Attendu que la pêche à la truite rouge mouchetée est un genre de sport attrayant pour les touristes. Attendu qu'il est primordial de favoriser ce sport tout en protégeant nos lacs et rivières menacées de ruine par le commerce de ce poisson, il est unanimement résolu de demander au Ministère des Pêcheries du Canada de limiter les prises et la vente de truite mouchetée ou tachetée à 25 livres par mois par individu.*



**Une grise de 10 livres. Marcel Pion 1962.**  
Sans doute une des dernières au lac. Autant pour la truite rouge que la grise, la reproduction naturelle a pris fin dans cette période pour la plupart des lacs de la région. La surpêche fut longtemps mise en cause mais la science attribue surtout cette perte à une acidification rapide des lacs à cette époque.

La famille Joannette profitera du début du tourisme pour améliorer son sort durant la grande crise en vendant des parcelles sur la rive sud du lac. D'abord l'une à **Charles Tison** (*Voilà l'origine du chemin Tison*) et une autre à Albert Brunet.



La ferme du Lac vers 1930

**Le 20 août 1931**, le reste du côté sud du lac est vendu à **Ernest St-Jacques**, pharmacien de Montréal pour la somme de 1,500\$. Avec obligation de donner un chemin de sortie à Tison et Brunet.

La vente accorde aussi à Ernest St-Jacques le droit d'ériger un **barrage à la décharge du lac** d'une hauteur suffisante de manière à laisser une grève de trois pieds de largeur en sable sur le terrain du vendeur. Ce devis technique bien sommaire fixera le niveau actuel du lac et la règle du trois pieds de grève en sable ne semble plus être revendiquée au périmètre du lac. Les fonds de terre noyés font cependant encore partie du cadastre original des lots.



Petite famille devant le barrage, 1946 (source : Maurice Poulin)

Ernest St-Jacques subdivisera le versant sud du lac en plusieurs terrains riverains et terrains en hauteurs avec des servitudes d'accès au lac, il fera construire des chemins et même un réseau d'aqueduc. **Il fut donc le premier développeur-promoteur touristique de Ste-Lucie.** Un visionnaire sans doute.

Son projet fut également créateur d'emplois pour plusieurs artisans et ouvriers du village. Georges Joannette et son fils Lionel participèrent à la construction de sa maison encore bien droite et solide et portant dans sa muraille de pierres la date de 1938.



La maison d'Ernest St-Jacques construite en 1937-1938. Propriétaire actuel : Jacques Poulin, (source M. Poulin 1949)

## La fin d'une époque !

### ROMANCE SUR LE LAC (1938)



**1938** : Les parents de Monsieur Robert Pion, dans la nouvelle baie formée par le barrage à la décharge du lac en 1938.

### DÉMANTELEMENT DE LA GRANGE (1947)



**1947** : Démolition de la grange, Jocelyne Pion archives.

George Joannette est malade et sa femme est décédée. De ses enfants survivants seule Clothilda acceptera de quitter Montréal avec son mari Daniel Pion qui prendra alors sa retraite de la Montreal Tramway et assumera la gestion du domaine.

A l'été 1940 le roulant de la ferme (animaux et outillages) est vendu à l'encan. C'est la fin de l'agriculture au pourtour du lac Sarrazin. **La grange et l'écurie seront démantelées en 1947.**



**LÉGENDE DE L'IMAGE** : Clothilda Joannette et son mari Daniel Pion (1954)

### LE LAC, UNE NOUVELLE VOCATION

## Les entrepreneurs-bâisseurs *Les familles Pion, Paquette et Galarneau.*

En 1947, le couple Joannette-Pion, nouveau gestionnaire du domaine, vendra le rivage Est du lac à **Joseph Paquette** qui y construira le Manoir des pins et ses chalets locatifs en bois ronds. Peu de temps après, le côté nord du lac sera vendu à **Simone Galarneau et Als.**

Ainsi débute **la vocation du lac en mode chalets saisonniers** occupés de juin à octobre en formule location court-terme d'un côté et en mode propriétaire occupant de l'autre.

Le **Manoir des Pins** demeurera longtemps le plus gros employeur de la municipalité et était très populaire pour ses spectacles du samedi soir ou plusieurs artistes et orchestres se sont produits.

## Le Lac une nouvelle vocation (édition no. 2)